



**Buchelay**

DÉPARTEMENT DES YVELINES • RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE BUCHELAY

## EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

N°6 /2026

<b>Mandature 2026 – 2032 Arrêté de délégation de fonction et de signature à Madame Aurélie DOURAIS</b>	<u>Nature de l'acte :</u> 5.4 Délégation de fonctions
--	--

Monsieur Stéphane Tremblay, Maire de la commune de Buchelay,

**Vu** le Code des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2122-18, permettant au Maire de déléguer, par arrêté, sous sa surveillance et sa responsabilité, une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints et, en cas d'empêchement de ceux-ci, à des membres du Conseil Municipal,

**Vu** le Code des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2122-20 précisant que les délégations consenties par le Maire en application de l'article L.2122-18, subsistent tant qu'elles ne sont pas rapportées,

**Vu** la délibération n°DELB\_2026\_I\_1 du 21 mars 2026 portant installation du Conseil municipal et élection du Maire,

**Vu** la délibération n°DELB\_2026\_I\_2 du 21 mars 2026 portant désignation du nombre de postes d'adjoints et élections de ces derniers,

### ARRÊTE

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : la délégation pour toute la durée de son mandat à Madame Aurélie Dourais, 6ème adjointe de la commune, pour les attributions suivantes :

#### POLITIQUES SOCIALES HANDICAP

Dans le cadre de ses délégations, Madame Aurélie Dourais aura en charge :

- les relations entre la commune, le CCAS, le département, l'intercommunalité et les autres partenaires institutionnels pour la mise en œuvre des politiques sociales,
- l'élaboration et le suivi du budget du CCAS,

1. RUE GABRIEL PÉRI • 78200 BUCHELAY

TÉL. : 01 30 98 10 78 • EMAIL : CONTACT@BUCHELAY.FR • SITE : BUCHELAY.FR

- la politique en faveur des personnes les plus fragiles,
- la politique en faveur des personnes porteuses de handicap et de leur l'inclusion dans tous les domaines d'intervention de la commune
- l'accueil et le suivi des demandeurs sociaux relevant de l'action communale, en lien avec les agents communaux en charge des dossiers,
- la représentation de la commune aux commissions d'attributions des logements sociaux,

Madame Aurélie Dourais représentera la commune auprès de l'ensemble des acteurs du tissu associatif et des partenaires institutionnels.

**ARTICLE 2 :** La délégation permanente est également donnée à Madame Aurélie Dourais, 6ème adjointe de la commune, pour signer tous les documents, courriers et autorisations en lien avec les attributions citées à l'article 1<sup>er</sup> du présent arrêté,

**ARTICLE 3 :** La présente délégation prendra effet dès le caractère exécutoire du présent arrêté.

**ARTICLE 4 :** Le Directeur Général des Services est chargé de l'application du présent arrêté qui sera publié et notifié à l'intéressée et dont une copie sera transmise à Monsieur le Préfet des Yvelines.

Buchelay, le 25 mars 2026.

Publication électronique sur le site internet communal

Rendu exécutoire - Loi du 2 mars 1982  
Ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021

Stéphane Tremblay,  
Maire de Buchelay,

Signé électroniquement par : Le maire  
Date de signature : 27/03/2026  
Qualité : Le maire et président du CCAS

